

Commission du droit du Canada

2004

RAPPORT ANNUEL



COMMISSION DU DROIT
DU CANADA

Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2004

ISBN : 0-662-68224-6

Numéro de catalogue : J31-2004

Commission du droit du Canada

Site Web : www.cdc.gc.ca

Mission

La Commission du droit du Canada a pour mission d'engager les Canadiens et Canadiennes dans le renouvellement du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

Nathalie Des Rosiers
Présidente
Ottawa (Ontario)



Bernard Colas
Vice-président
Montréal (Québec)



Mark L. Stevenson
Commissaire
Comox (Colombie-Britannique)



Roderick J. Wood
Commissaire
Edmonton (Alberta)



Table des matières

Rapports de gouvernance	2
Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada	2
Traditions juridiques autochtones	4
La gouvernance au-delà des frontières	4
Perspectives juridiques 2004 : le droit et la citoyenneté	5
Rapports en évolution : la gouvernance et la liberté de choisir	5
Rapports sociaux	6
La transformation des rapports humains par la justice participative	6
En quête de sécurité	8
La frontière entre le public et le privé : perspectives nouvelles	8
Rapports économiques	9
Capitaliser le savoir	9
Améliorer le droit régissant les transactions garanties au Canada – La <i>Loi sur les banques</i>	10
Travailler, oui mais... Le droit du travail au boulot	10
Rapports personnels	11
Une question d'âge	11
Concours Roderick A. Macdonald 2002–2003	12
Au-delà de la conjugalité	12
Qu'est-ce qu'un crime?	13
Programme Chercheur virtuel en résidence	14
Consultations, réunions et conférences	15
Personnel et Conseil consultatif	17
Rapport de la gestion	18

Mot de la présidente

Le droit se vit dans le cadre de rapports humains qui se tissent chaque jour. Le droit facilite parfois l'établissement de rapports justes et équitables, qu'il s'agisse des rapports personnels, sociaux, économiques ou de gouvernance, mais souvent aussi, il entrave le développement de rapports positifs, justes et enrichissants.

Depuis ses débuts, la Commission du droit du Canada a élaboré un plan de recherches qui vise à situer le rôle du droit dans un cadre social et en rapport avec l'activité humaine.

Au cours de l'année 2003–2004, la Commission du droit du Canada a poursuivi ses recherches et, en particulier, a remis au ministre de la Justice du Canada trois rapports qui visent à moderniser les institutions juridiques canadiennes.

- *La transformation des rapports humains par la justice participative* vise à reconnaître le besoin des justiciables de participer pleinement à la résolution de leurs conflits. Ce document, qui retrace le rôle de la résolution des conflits dans le cadre de rapports sociaux de plus en plus fragmentés, passe en revue les développements en matière de médiation, conciliation et justice réparatrice.
- *Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada* propose de modifier notre mode de scrutin pour répondre aux aspirations démocratiques des Canadiens et des Canadiennes et à leur attente de rapports de gouvernance plus nuancés et plus participatifs. Il propose qu'un tiers des sièges de la Chambre des communes soient alloués sur une base proportionnelle de façon à mieux représenter la diversité des opinions des citoyens.
- *Capitaliser le savoir : Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle* fait état des insuffisances de notre droit commercial pour permettre l'accès au crédit dans une économie moderne basée sur le savoir et la propriété intellectuelle. Nos rapports économiques sont marqués par le passage à une économie du savoir. Le droit commercial qui soutient l'infrastructure du crédit et de l'investissement doit être adapté à ces transformations.

Par ailleurs, la Commission du droit poursuit ses travaux dans d'autres domaines clés de la transformation de nos rapports sociaux : les effets juridiques de la mondialisation, le vieillissement de la population, la reconnaissance des traditions juridiques autochtones et la protection des travailleurs vulnérables.



L'approche multidisciplinaire et participative adoptée par la Commission du droit permet de stimuler une réflexion critique sur le rôle du droit dans notre société et de mieux orienter les efforts de réforme qui doivent être déployés.

La Commission du droit du Canada bénéficie grandement de l'apport des Canadiens et des Canadiennes dans ses travaux. Elle les en remercie.

A handwritten signature in black ink that reads "Nathalie Des Rosiers". The signature is written in a cursive, flowing style.

Nathalie Des Rosiers
Présidente

Rapports de gouvernance

Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada

Le 31 mars 2004, l'honorable Irwin Cotler, ministre de la Justice et procureur général du Canada, déposait au Parlement le rapport de la Commission du droit du Canada intitulé *Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada*.

Produit au terme de deux années de recherches et de consultations publiques approfondies, *Un vote qui compte* considère la pertinence et la solidité des arguments en faveur de la réforme du système électoral du Canada, évalue

divers systèmes électoraux et formule 23 recommandations visant à réformer le mode de scrutin en vigueur au Canada.

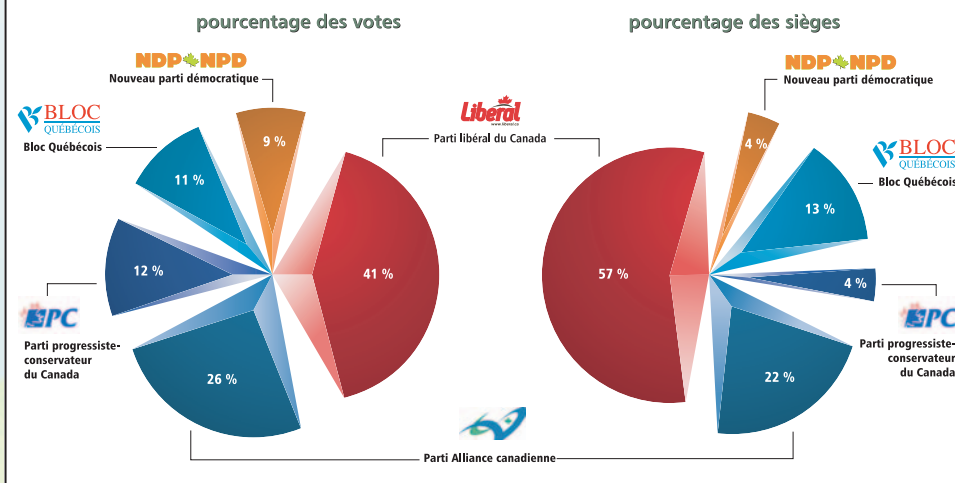
« Les Canadiennes et les Canadiens nous ont dit vouloir un système électoral qui reflète mieux la société dans laquelle ils vivent, c'est-à-dire un système qui permet l'expression d'un large éventail d'idées et est davantage représentatif de la société canadienne », a déclaré Nathalie Des Rosiers, présidente de la Commission du droit du Canada.

« La Commission du droit du Canada a offert à l'Alberta le moyen idéal de jouer le rôle de chef de file national auquel la province aspire. ... Notre gouvernement provincial devrait faire sienne l'idée consistant à ajouter un élément de représentation proportionnelle à la législature, comme le recommande la Commission pour le Parlement du Canada. »

Extrait d'un éditorial paru dans le *Edmonton Journal* le 16 avril 2004, en p. A16

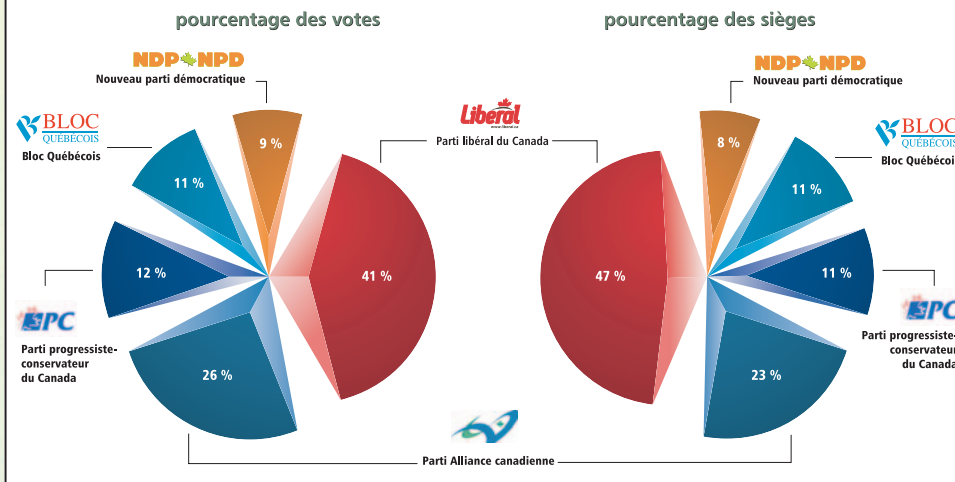
Résultats de l'élection fédérale 2000

Système uninominal majoritaire à un tour



Résultats simulés de l'élection fédérale 2000

Système de représentation proportionnelle mixte



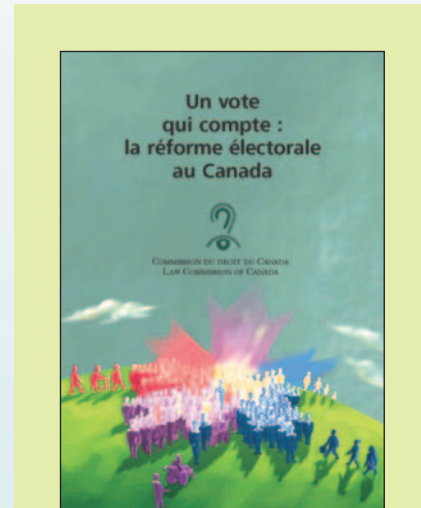
Recommandations de *Un vote qui compte*

- Le système électoral canadien devrait être doté d'un élément de proportionnalité. Les deux tiers des députés de la Chambre des communes devraient être élus dans les circonscriptions par scrutin uninominal majoritaire à un tour et l'autre tiers à partir de listes de parti provinciales et territoriales. De plus, un siège de liste devrait être attribué à chacun des territoires suivants : le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.
- Le gouvernement fédéral devrait ébaucher une législation prévoyant la mise en place d'un système de représentation proportionnelle mixte, comme le suggère le présent rapport. Un comité parlementaire devrait mener une vaste consultation publique sur le nouveau système électoral proposé.
- Un ministère ou un organisme fédéral devrait avoir la responsabilité d'entreprendre des discussions constantes avec les Canadiennes et les Canadiens sur les enjeux que suscitent le rendement et l'évolution du système démocratique, et de rendre compte annuellement de l'état de la démocratie canadienne, y compris en ce qui a trait à la représentation des femmes, des membres des groupes minoritaires, des Autochtones et des jeunes.

Outre celle visant à ajouter un élément de proportionnalité au système électoral du Canada, *Un vote qui compte* renferme des recommandations destinées à promouvoir une meilleure représentation des femmes, des membres des groupes minoritaires et des peuples autochtones à la Chambre des communes; traite de la participation et de la représentation des jeunes; examine diverses questions liées à la conception du système électoral et tient compte de la façon de mettre en œuvre et de surveiller la mise en place d'un nouveau système électoral au Canada.

« Un nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens veulent jouer un rôle plus significatif au sein de notre système de gouvernance et participer à la prise de décisions », a déclaré M^{me} Des Rosiers. « Selon nous, l'adoption d'un système électoral de représentation proportionnelle mixte contribuera à rapprocher l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens de notre processus de prise de décisions démocratique et à faire effectivement en sorte que chaque vote compte. »

« Bien que la mise en place d'un nouveau système électoral ne soit pas une panacée, c'est une étape essentielle en vue de dynamiser et de renforcer la démocratie canadienne », a ajouté M^{me} Des Rosiers. « Nous espérons que le rapport contribuera à soutenir les initiatives de réforme actuellement en cours dans certaines provinces et à stimuler la tenue d'indispensables débats au sujet de la réforme sur la scène fédérale. »



Documents de recherche sur la réforme électorale

- *A Question of Values: Representation in Canada's Contemporary System of Governance* (Keith Archer, Département des sciences politiques, University of Calgary)
- *Rethinking Representation: Toward Democratic Governance in Canada* (Kimberly Earles et Tammy Findlay, York University)
- *Aboriginal Representation in Government: A Comparative Examination* (Jennifer Schmidt, University of Victoria)
- *Valuing Canadians: The Options for Voting System Reform in Canada* (Bryan Schwartz, Faculté de droit, University of Winnipeg et Darla Rettie)
- *La représentation politique au Canada : sur quelques considérations théoriques et empiriques* (Manon Tremblay, École d'études politiques, Université d'Ottawa)
- *Réforme du mode de scrutin fédéral : les recommandations de la Commission du droit à l'épreuve des principes non écrits de la constitution* (Ghislain Otis, Faculté de droit, Université Laval)

« Les traditions juridiques autochtones sont une source d'inspiration pour les politiques publiques. Elles enrichissent notre imaginaire juridique. À une époque où nous reconnaissons de plus en plus la diversité de l'expérience humaine et les besoins variés des populations partout sur la Terre, nous avons besoin d'outils et de notions juridiques diversifiés. C'est ce qu'apportent le pluralisme juridique et le respect des autres traditions juridiques. »

Nathalie Des Rosiers, discours prononcé à la conférence *Red Ink in the Margins*, Ottawa, le 20 février 2004

Traditions juridiques autochtones

Les collectivités autochtones du monde entier maintiennent des traditions en ce qui concerne le droit et les rapports entre les individus, notamment la gouvernance de la collectivité, de l'environnement et des châtiments. Souvent transmises de façon orale, ces traditions sous-tendent des pratiques communes appropriées et de saines décisions.

Les tribunaux canadiens ont reconnu l'importance de ces traditions dans certaines circonstances. Le droit coutumier autochtone s'applique aux questions qui concernent l'adoption, le mariage et les élections. Le pouvoir d'adopter des lois est souvent inscrit dans les ententes sur l'autonomie des peuples autochtones, notamment celles conclues avec les Nisgas et les peuples du Yukon. Ce pouvoir renvoie fréquemment aux connaissances juridiques traditionnelles. Les documents constitutionnels du Canada, dont la *Loi constitutionnelle de 1982*, protègent également les coutumes, les pratiques et les traditions inhérentes à la société autochtone.

Toutefois, il arrive souvent que les connaissances traditionnelles soient perdues, mal interprétées ou, pire encore, ignorées quand vient le temps de prendre des décisions. Comment pouvons-nous faire une place aux traditions autochtones dans notre pensée juridique? Quels outils le système juridique peut-il adopter afin de permettre l'expression de la différence dans les décisions? Quelles tensions suscite l'expression de la différence? Comment des traditions juridiques différentes peuvent-elles coexister d'une manière efficace?

Par le biais de la recherche et de la consultation, la Commission du droit du Canada examine la question de la protection et du respect des traditions juridiques autochtones, spécialement dans le contexte d'une société dont le degré de pluralisme croît sans cesse.

Dans le cadre du partenariat qu'elle a formé avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, la Commission du droit a recruté John Borrows comme chercheur virtuel en résidence pour l'année 2004–2005. Il rédigera un document de discussion sur ces questions.

« Il nous faut reconnaître les diverses traditions juridiques autochtones de notre pays et leur accorder la parité dans notre système juridique. De nombreuses traditions juridiques transmises oralement risquent d'être perdues si le Canada n'offre pas les outils nécessaires pour préserver la mémoire des différentes traditions juridiques autochtones. »

Mark Stevenson, commissaire, Commission du droit du Canada



Nathalie Des Rosiers, présidente de la Commission du droit du Canada, en compagnie de Matthew Coon Come, ex-président de l'Assemblée des Premières Nations, de Robert F. Kennedy jr., militant environnementaliste américain, et de Mark Stevenson, commissaire, Commission du droit du Canada, lors de la conférence intitulée *Gouvernance, autonomie gouvernementale et pluralisme juridique*, qui s'est tenue à Gatineau (Québec), les 23 et 24 avril 2003.

La gouvernance au-delà des frontières

Les rapports que le Canada entretient avec le reste du monde acquièrent de plus en plus de visibilité, car la population est davantage sensibilisée aux questions du commerce, des droits de la personne, de l'environnement, du travail et de la sécurité à l'échelle mondiale. C'est dans ce contexte que la Commission du droit du Canada souhaite examiner la façon dont la politique canadienne influe sur le reste du monde et vice-versa.

Pour un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens, il ne suffit plus d'avoir des politiques qui soient avantageuses pour le Canada. Elles doivent l'être aussi pour la collectivité mondiale. Le cadre juridique actuel repose sur un modèle territorial de gouvernance qui est parfois mal adapté à l'évolution des valeurs canadiennes. En ce qui concerne les dossiers internationaux, les Canadiennes et les Canadiens souhaitent peut-être que la politique de leur pays aide les autres nations à accéder à la prospérité, à la justice, à la dignité et au développement durable.

Parallèlement, la mondialisation exerce sur les gouvernements des pressions en faveur de l'uniformité juridique et de la convergence sociale, culturelle et économique. Elle pose aussi les questions suivantes : Quand y a-t-il lieu d'accepter ou de rejeter les pressions internationales en faveur du respect de certaines normes? Quand devons-nous exercer notre « souveraineté » et revenir à un modèle de réglementation territoriale? Les outils que nous utilisons actuellement pour protéger notre souveraineté sont-ils adaptés à nos besoins?

La Commission travaille de concert avec deux chercheurs virtuels, en l'occurrence Stephen Clarkson, de la University of Toronto, et Stepan Wood, d'Osgoode Hall, de la University of Toronto, qui approfondiront les recherches et rédigeront un document de discussion.

« Un des projets développés par la Commission du droit aborde la mondialisation dans une perspective de gouvernance. Ce projet est d'intérêt, car la mondialisation est un processus qui influe de plus en plus sur la vie quotidienne des Canadiens. À bien des égards, la mondialisation a des incidences sur l'ensemble des questions traitées par la Commission et bouleverse les concepts traditionnels de gouvernance, principalement basés sur la territorialité. »

Bernard Colas, vice-président, Commission du droit du Canada

Perspectives juridiques 2004 : le droit et la citoyenneté

Le sixième concours Perspectives juridiques annuelle avait pour thème « Le droit et la citoyenneté ». La notion de citoyenneté définit nos conceptions de démocratie et de participation à la gouvernance. Les attributs de la citoyenneté comprennent en général le droit de voter, de se porter candidat aux élections, d'avoir accès aux avantages liés à l'appartenance à une société et de participer à la vie civile de cette société. La citoyenneté est donc étroitement liée à des notions de pleine participation dans une société démocratique.

Le processus de détermination juridique de la citoyenneté n'est qu'un aspect de notre conception de la citoyenneté. Le concept de citoyenneté peut être limitatif et mener à l'exclusion lorsqu'il est conditionnel à l'appartenance à un ou à plusieurs États. Voilà qui soulève des questions touchant les liens juridiques entre la citoyenneté et le territoire. Le concept de citoyenneté continue d'être exploré dans le cadre de nombreuses disciplines qui l'évaluent en regard de ses dimensions politiques, économiques et sociales. Quelles sont les répercussions pour le concept de citoyenneté de l'évolution des notions de l'État, de frontières et de participation? Ce sont les questions soulevées par le présent concours.

La Commission du droit du Canada a attribué les contrats de recherche suivants :

- *Citoyenneté multinationale : incidences pratiques d'un modèle théorique* (Siobhan Harty, Développement des ressources humaines Canada, et Michael Murphy, Queen's University)
- *Crises de l'État social : reculs de la citoyenneté sociale?* (Michel Coutu, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal)
- *Établir un lien entre économie, sexe et citoyenneté : possibilités et limites* (Mary Condon et Lisa Philipps, Osgoode Hall Law School)
- *Citoyenneté étrangère* (Kim Barry, New York University School of Law)
- *Droit, citoyenneté et citoyenneté juridique* (Audrey Macklin, Faculté de droit, University of Toronto)
- *Interventions juridiques vis-à-vis l'invalidité : éléments d'une théorie d'incapacité* (Richard Devlin et Dianne Pothier, Dalhousie Law School)

Rapports en évolution : la gouvernance et la liberté de choisir

L'idée de la liberté de choisir est prédominante dans notre pensée politique, sociale et juridique. A-t-on vraiment réfléchi à toutes les conséquences de cette idée? Qu'est-ce que cela veut dire pour une société de croire à la liberté de choisir et d'en faire un principe directeur de son organisation? Dans quelle mesure l'organisation du travail, du système juridique, de la famille, des loisirs, de l'espace urbain ou de la vie communautaire peut-elle vraiment refléter le principe du droit de choisir? Est-ce vraiment l'idéal à poursuivre? Quelles sont les limites de ce principe dans un monde marqué par l'inégalité?

En 2003–2004, la Commission du droit et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont invité des chercheurs à explorer l'idée de la liberté de choisir et cinq documents ont été commandés :

- *Gouvernance et co-production des services publics* (Pierre Hamel, Département de sociologie, Université de Montréal)
- *Réglementation et liberté : articulations dans le discours des acteurs. Une analyse des représentations de la régulation sociale et de la gouvernance* (Corinne Gendron, Département d'organisation et ressources humaines, Université du Québec à Montréal)
- *Reproductive Technology: Legal and Policy Choices* (Erin Nelson, Institut du droit de la santé, Faculté de droit, University of Alberta)
- *Accommodating New Forms of Evidence: Aboriginal Oral Histories in the Courts* (Andie Palmer, Département d'anthropologie, University of Alberta)
- *Law, Freedom and the City* (Mariana Valverde, Centre de criminologie, University of Toronto)

L'Institut sur la gouvernance et la Commission du droit du Canada ont formé un partenariat afin d'examiner les questions de gouvernance. Bruno Bonneville, qui exerce depuis février 2004 les fonctions d'associé principal de l'Institut, contribuera à l'examen du thème de la gouvernance autochtone. De concert avec des organisations et divers ordres de gouvernement, tant autochtones que non autochtones, il s'emploiera à élaborer des initiatives pour cet important secteur.

La transformation des rapports humains par la justice participative



En novembre 2003, le ministre de la Justice déposait au Parlement le rapport de la Commission du droit du Canada intitulé *La transformation des rapports humains par la justice participative*.

Ce rapport, qui est le point culminant de plusieurs années de consultations et de recherches, examine l'expérience actuelle de la justice participative au Canada. Il contient 17 recommandations qui proposent aux gouvernements, aux

professionnels du droit, aux organismes communautaires et aux individus engagés dans la résolution des conflits des moyens de soutenir la mise en place de processus de justice participative axés principalement sur la participation des citoyens et des citoyennes. Il s'agit notamment de la médiation entre la victime et le délinquant, du droit familial collaboratif, des cercles de détermination de la peine et des conférences de règlement des litiges présidées par un juge.

La conception des institutions publiques soulève des difficultés, car il faut accorder aux citoyens la capacité de participer d'une manière valable au processus démocratique. Parallèlement, on observe un désengagement de la part des Canadiens et des Canadiennes à l'égard de ces institutions, ainsi qu'un cynisme croissant quant à la capacité du gouvernement de répondre à des attentes légitimes. La Commission du droit du Canada estime que le développement des modèles de justice participative est compatible avec les modèles de gouvernance axés sur le citoyen. Les modes de justice participative permettent aux citoyens et aux citoyennes de participer aux décisions qui ont une incidence sur leur vie. En ce sens, ils contribuent à une saine démocratie.

« La justice participative place les personnes touchées par un conflit au centre du processus de résolution », a déclaré Nathalie Des Rosiers, présidente de la Commission du droit du Canada. « Grâce à leur participation au processus, ces personnes peuvent exercer un certain contrôle sur celui-ci et contribuer d'une manière non accusatoire à élaborer une solution originale à leur conflit. »

Quelques recommandations

- Les gouvernements devraient continuer de fournir activement des processus participatifs de résolution des conflits dans leurs institutions, dans leurs litiges avec les citoyens et dans la prestation des services de règlement des conflits, notamment dans l'appareil judiciaire et les tribunaux administratifs.
- Les gouvernements devraient encourager les centres de recherche et d'excellence à travailler en partenariat avec les collectivités afin d'élaborer des pratiques exemplaires en matière de justice participative, y compris des cadres d'évaluation.

L'essentiel des recommandations consiste en 12 principes directeurs devant guider la conception de modèles de justice participative.

Le rapport est offert par voie électronique à www.cdc.gc.ca ou en communiquant avec la Commission du droit.

« Les Canadiens et les Canadiennes souhaitent pouvoir choisir entre plusieurs modes de résolution des conflits, et nombre d'entre eux veulent avoir la possibilité de participer activement au processus de résolution. La Commission croit que la justice participative, en mettant l'accent sur le rétablissement des rapports interpersonnels par le dialogue et sur l'acceptation par les parties de solutions qu'elles ont elles-mêmes élaborées, répond à ce besoin. Le défi, selon la Commission, consiste à faire en sorte que les gouvernements et les institutions civiques puissent trouver des façons de soutenir la justice participative sans en restreindre le potentiel innovateur. »

Sommaire, *La transformation des rapports humains par la justice participative*

Douze principes directeurs pour la conception de processus participatifs

- **Intervention précoce.** Plus l'intervention est précoce, plus grandes sont les chances que le conflit s'atténue.
- **Accessibilité.** Les processus participatifs doivent être facilement accessibles, conviviaux et ne pas présenter un caractère trop bureaucratique.
- **Caractère volontaire.** Il s'agit d'un élément fondamental de tout processus participatif.
- **Préparation soignée.** Les participants doivent recevoir une information suffisante avant chacune des étapes d'un processus.
- **Occasions de dialogue direct.** Un des principaux objectifs de la conception de processus participatifs consiste à permettre le dialogue direct.
- **Défense et soutien.** La conception du programme doit faire clairement une place aux personnes qui apportent défense et soutien et leur assurer un rôle fonctionnel.
- **Confidentialité.** Idéalement, la confidentialité doit faire l'objet de discussions aux stades de l'accueil et de la préparation.
- **Équité.** Les résultats doivent tenir compte de la nécessité d'assurer un équilibre entre les besoins des participants, de la collectivité et de l'État.
- **Pertinence et réalisme des résultats.** Les résultats doivent être pertinents, réalistes et, si possible, durables.
- **Effet systémique.** Les processus participatifs laissent aux personnes impliquées dans un conflit et à leur collectivité le soin de prendre des décisions.
- **Efficiency.** Les processus participatifs doivent témoigner de leur efficacité.
- **Souplesse et adaptabilité.** Les programmes doivent favoriser l'adaptabilité et le respect de la situation propre à chaque conflit.

Médiation de quartier : deux expériences citoyennes

La médiation de quartier constitue une façon de résoudre les conflits avant qu'ils ne soient portés devant les tribunaux. Elle peut également renforcer le tissu social en favorisant le dialogue entre les citoyens. De concert avec l'Office national du film du Canada, la Commission du droit du Canada examine la médiation de quartier dans un DVD publié récemment.

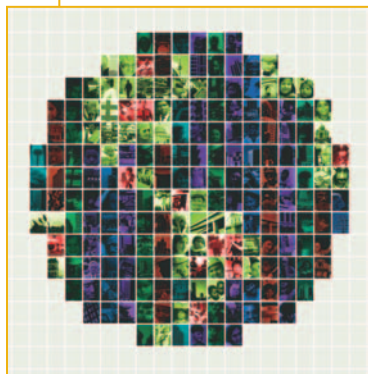
Médiation de quartier : deux expériences citoyennes, qui a été filmé à Sherbrooke et à Longueuil (Québec), constitue un outil de référence idéal pour les groupes, les associations et les particuliers engagés dans la médiation. Le film aborde tous les aspects du sujet, depuis la formation des bénévoles jusqu'aux opérations de relations publiques, en passant par les séances de médiation, tout en offrant une analyse des méthodes et des résultats. Le document offre des pistes d'exploration plutôt qu'un modèle d'approche rigide. Le DVD a de multiples applications, notamment la formation des médiateurs bénévoles et la promotion de la médiation de quartier.

Médiation de quartier : deux expériences citoyennes a été réalisé par Stéphane Drolet dans le cadre du *Projet citoyen* de l'Office national du film, programme visant à mettre des moyens pratiques à la disposition des Canadiennes et des Canadiens.

On peut se procurer le DVD auprès de l'Office national du film à www.onf.ca ou en composant le 1 800 267-7710 ou de la Commission du droit.



En quête de sécurité



L'une des caractéristiques des États démocratiques libéraux, c'est que le gouvernement, par son monopole sur les moyens de coercition, assume la responsabilité de la sécurité, habituellement par la création de services de police étatisés. Au cours des deux dernières décennies, toutefois, les liens entre les services de police et l'État se sont peu à peu relâchés.

Aujourd'hui, l'État demeure un joueur important dans la réglementation des services de police, mais il n'est plus le seul acteur institutionnel à offrir des garanties aux citoyens et aux citoyennes en matière de sécurité. Il existe maintenant un éventail d'organisations de police privées, dont des entreprises de sécurité, des compagnies d'assurances, des comptables judiciaires et des services de sécurité industrielle internes. Ces organismes jouent un rôle qui dépasse la simple protection de la propriété privée. Ils sont activement engagés dans le maintien de l'ordre ainsi que dans les enquêtes et la prévention du crime dans les lieux publics.

En 2003–2004, la Commission du droit du Canada a poursuivi ses consultations et ses recherches liées à son projet *En quête de sécurité*.

De plus, le reporter canadien David Cayley a produit une série radiophonique d'une durée de dix heures intitulée *In Search of Security*. Diffusée à l'échelle du pays dans le cadre de l'émission *Ideas* de la radio de la CBC en février et en mars 2004, cette série repose sur des entrevues et des enregistrements réalisés durant le colloque intitulé *En quête de sécurité : Un colloque international sur le maintien de l'ordre et la sécurité*, que la Commission du droit du Canada a parrainé en 2003. On peut obtenir le cédérom ainsi que la transcription des textes de la série en communiquant avec la CBC à www.cbc.ca/ideas.

La frontière entre le public et le privé : perspectives nouvelles

La Commission du droit du Canada a publié en janvier 2004 le second volume de sa série Perspectives juridiques, intitulé *La réforme du droit et la frontière entre le public et le privé*.

Regroupant six essais sur la façon dont la séparation entre le public et le privé influence le droit et la réforme et pose un défi par rapport à ceux-ci, le volume renferme une introduction rédigée par Nathalie Des Rosiers, présidente de la Commission du droit du Canada. Les sujets sont les suivants : emploi rémunéré et personnes non rémunérées qui assurent des soins, biotechnologie et normes environnementales volontaires.

On peut se procurer le volume auprès des Presses de l'Université Laval à www.ulaval.ca/pul ou en composant le 1 800 859-7474.



Contenu

- *Introduction* (Nathalie Des Rosiers)
- *Il n'y a qu'un travailleur. Vers l'intégration juridique de l'emploi rémunéré et des personnes non rémunérées qui assurent des soins* (Lisa Philipps)
- *Les besoins privés et l'espace public : la politique, la pauvreté et la réglementation contre les mendiants dans les municipalités canadiennes* (Damian Collins et Nicholas Blomley)
- *Vie privée : la biotechnologie et la frontière entre le public et le privé* (Nathan Brett)
- *L'envahissement de la publicité : les réseaux numériques et la privatisation de l'espace public* (Darin Barney)
- *La révolution verte est-elle diluée? Les normes environnementales volontaires, le droit public et l'autorité du privé au Canada* (Stepan Wood)
- *L'émergence des associations identitaires dans les rapports collectifs de travail* (Christian Brunelle)

Capitaliser le savoir

Le crédit garanti permet de réduire les coûts de transaction rattachés aux emprunts, ce qui favorise l'activité économique.

Dans le passé, le droit qui régissait le crédit garanti a dû s'adapter aux transformations de l'économie. Les biens-fonds ont été l'un des premiers types de biens utilisés comme gages, mais lorsque l'économie est passée d'une économie agraire à une économie de fabrication, les biens offerts en garantie sont passés des biens-fonds aux biens mobiliers, tels l'équipement et l'inventaire, et d'actifs tangibles à des actifs intangibles, tels les comptes de débiteurs. Nous vivons présentement une nouvelle transformation de notre économie : la propriété intellectuelle prend de plus en plus d'importance, et nous tentons de soutenir une économie du savoir qui soit compétitive.

Il n'est donc pas surprenant qu'une pression accrue se fasse sentir pour améliorer le cadre des crédits garantis fondés sur les droits de propriété intellectuelle. Ce ne sont pas seulement les secteurs d'entreprises technologiques qui profiteraient de cette modification. En effet, la plupart des entreprises modernes, tant du domaine de la fabrication que du secteur des services, détiennent des biens variés liés à la propriété intellectuelle, depuis les logiciels commerciaux jusqu'aux droits de licence.

Le rapport de la Commission du droit du Canada intitulé *Capitaliser le savoir : Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle* porte sur les modifications juridiques et institutionnelles requises pour faciliter les prêts garantis fondés sur les droits de propriété intellectuelle.

Le rapport est offert par voie électronique à www.cdc.gc.ca/fr/themes/er/fsi/fsi_main.asp ou en communiquant avec la Commission du droit.



Recommandations de *Capitaliser le savoir*

- Le Parlement devrait réformer le cadre qui régit les droits de propriété intellectuelle fédéraux pour pouvoir réduire l'incertitude juridique qui est liée au fait de prendre ces droits comme garantie.
- Les systèmes d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle fédéraux devraient être restructurés pour s'assurer qu'ils permettent une recherche en ligne dans la chaîne de titres de tous les droits de propriété intellectuelle qui est fiable et à jour.
- Les gouvernements devraient encourager le développement des expertises en évaluation des droits de propriété intellectuelle et faciliter l'émergence de meilleures pratiques dans ce domaine.
- L'Association du Barreau canadien, l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, les facultés de droit, et les facultés de gestion et les barreaux provinciaux devraient soutenir le développement de cours et de matériel éducatif en matière de sûretés relatives aux droits de propriété intellectuelle et promouvoir le développement d'expertise en droit commercial et propriété intellectuelle.

« Le crédit garanti constitue une forme de prêt efficace qui peut réduire le coût des opérations et stimuler l'activité économique. Sa mise en place doit toutefois se faire dans un cadre juridique adéquat. »

Roderick J. Wood, commissaire,
Commission du droit du Canada

« Au Canada, rares sont les travailleurs indépendants qui se conforment au type idéal d'entrepreneuriat, car la plupart sont dépendants d'un point de vue économique de la vente de leur travail. Il n'est donc pas exact de présumer que tous les travailleurs indépendants sont des entrepreneurs. En fait, au Canada, la majorité d'entre eux ressemblent plus à des salariés qu'à des entrepreneurs. »

Le concept légal de l'emploi : la marginalisation des travailleurs, Judy Fudge, Eric Tucker et Leah F. Vosko

Améliorer le droit régissant les transactions garanties au Canada — La Loi sur les banques

La disponibilité du crédit revêt une importance cruciale pour notre économie. Si les entreprises devaient compter sur leurs propres liquidités pour financer leurs projets actuels et futurs, il leur faudrait réduire grandement leurs activités.

Bien que toutes les provinces et tous les territoires du Canada aient adopté un régime moderne d'opérations garanties, il y a des secteurs où le droit des opérations garanties est absolument inadéquat. Celui qui, selon la plupart des spécialistes, suscite les préoccupations les plus pressantes, concerne les rapports entre le régime provincial d'opérations garanties et les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives aux garanties. Au Canada, les banques peuvent accepter des sûretés provinciales pour garantir leurs prêts. Elles peuvent aussi se prévaloir d'un mécanisme fédéral spécial offert uniquement aux banques. L'existence de ces deux régimes d'opérations garanties engendre une grande incertitude qui réduit l'efficacité du droit régissant les opérations garanties au Canada.

Dans le cadre de la stratégie sur le droit commercial de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, la Commission du droit étudie la possibilité de demander l'abrogation des dispositions de la *Loi sur les banques* relatives aux garanties, afin de moderniser le droit commercial au Canada.

Travailler, oui mais... Le droit du travail au boulot



Le travail constitue un élément essentiel de la vie de la plupart des gens. Nous travaillons afin de combler nos besoins matériels, mais le travail peut également constituer une activité significative et utile en soi.

Un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes exercent un travail qui s'écarte du modèle traditionnel de l'emploi stable à temps plein. Un nombre élevé de Canadiens et de Canadiennes ont un travail pouvant être qualifié

d'irrégulier (emploi à temps partiel, pour une durée déterminée, temporaire, occasionnel ou autonome). Or, un emploi régulier

demeure le critère d'admissibilité à de multiples avantages, mesures de protection et droits liés à l'emploi, et le fait de ne pas y avoir accès place certains Canadiens et Canadiennes dans une situation de vulnérabilité. De plus, alors que beaucoup de travailleurs occupant des emplois peu rémunérés sont admissibles à des droits et à des avantages, ils ne sont pas en mesure de s'en servir pour réduire leur vulnérabilité sur le plan professionnel. En outre, différents éléments tendent à démontrer qu'un nombre croissant de Canadiens et de Canadiennes se tournent vers l'économie au noir ou informelle pour combler leurs besoins économiques.

La Commission du droit rédige actuellement un document de discussion qui traite de la vulnérabilité des travailleurs ainsi que des différentes possibilités de réforme du droit et des politiques. On s'attend à ce que la Commission entreprenne des consultations pancanadiennes sur la réforme du droit et les lois du travail à l'automne 2004.

La Commission du droit du Canada a financé des travaux de recherche qui ont permis d'examiner la façon dont le travail dans le métier du sexe se vit et s'organise. Les chercheurs ont ensuite déterminé les ressources juridiques, sociales et économiques qui permettraient aux personnes qui pratiquent ce métier de résister plus efficacement aux aspects oppressants de leur travail.

La Commission du droit coparraine une recherche avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. Deux projets de recherche permettront d'examiner l'accès des travailleurs aux droits et aux avantages liés à l'emploi, ainsi que les questions se rapportant aux travailleurs occupant des emplois peu rémunérés. Le premier projet traitera des moyens actuels permettant de donner accès aux droits et aux avantages liés à l'emploi, de même qu'il donnera lieu à un examen des différents mécanismes de rechange auxquels il est possible d'avoir recours pour offrir une protection aux travailleurs qui n'en ont pas. La recherche sur les travailleurs occupant des emplois peu rémunérés abordera les diverses questions liées à ce type d'emplois, notamment la durée d'occupation de ces emplois, le pourcentage de travailleurs qui ont accès aux avantages liés à l'emploi et les secteurs dans lesquels les emplois peu rémunérés sont concentrés.

La Commission du droit du Canada parraine le concours Roderick A. Macdonald à l'intention des élèves des écoles secondaires. Le thème de cette année était « Travailler, oui mais... créer un climat de travail favorable ». Le concours offre des prix en argent pour des exposés littéraires ou artistiques en français ou en anglais. Le nom des gagnants sera annoncé en juin 2004.

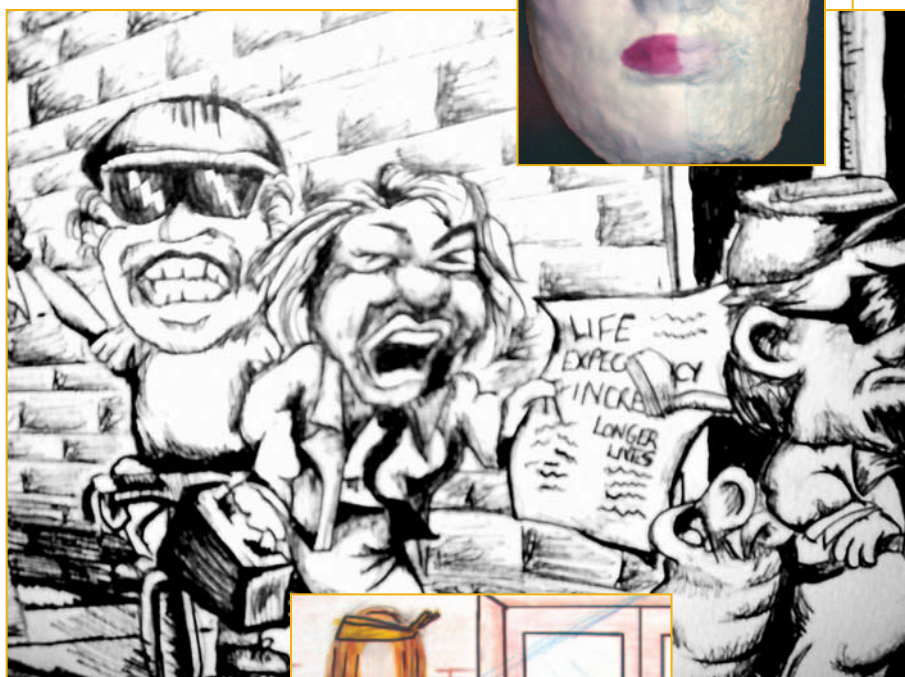
Rapports personnels

Une question d'âge

Les rapports entre les générations sont structurés par notre conception de l'âge et des responsabilités et activités qui conviennent aux âges. L'âge sert souvent de critère en droit au Canada. Nombre de lois canadiennes se fondent sur l'âge pour prescrire l'admissibilité à des programmes ou avantages et imposer des obligations ou des restrictions. Citons à titre d'exemple l'âge électoral, la retraite obligatoire, le consentement aux soins de santé et les tarifs d'assurance. Les rapports entre les générations se transforment, puisque les Canadiens et les Canadiennes vivent plus longtemps et font des choix de vie et de carrière qui sont de plus en plus diversifiés.

La Commission du droit du Canada a publié en février 2004 un document de discussion sur les rapports intergénérationnels. Dans *Une question d'âge : Les rapports entre les générations et le droit*, la Commission demande si l'âge demeure un critère légitime ou si l'adoption d'un critère différent pourrait mieux soutenir les choix des citoyens et des citoyennes et promouvoir des rapports plus sains entre les générations. Il peut y avoir certains cas où il serait plus sensé d'examiner les besoins financiers, les capacités mentale et physique ou la situation d'emploi. On y fait valoir qu'une société préoccupée par l'équité et l'égalité doit rejeter les stéréotypes dépassés au sujet des enfants, des jeunes et des aînés. Les lois qui peuvent refléter ces hypothèses et stéréotypes devraient être modernisées de façon à ce que tous les citoyens puissent être traités avec dignité et respect, comme des participants à part entière à la société.

En plus de leur injustice possible, les lois fondées sur l'âge peuvent élargir involontairement l'écart entre les jeunes et les aînés. La catégorisation en fonction de l'âge ne tient souvent pas compte des différences au sein d'une génération et des similitudes entre les générations; les rapports intergénérationnelles peuvent être mieux servis par le rejet de catégorisations rigides et la reconnaissance de l'incidence des différentes lois et politiques sur le soutien et les contributions réciproques entre les générations. Est-ce que la reconnaissance du fait que les gens sont interdépendants à différents degrés tout au long de leur vie favoriserait des relations plus saines entre les générations? Est-ce que l'utilisation de critères autres que l'âge faciliterait l'atteinte des objectifs des gouvernements et limiterait les cas où la loi impose à un groupe une plus grande dépendance par



rapport à un autre? Est-ce que les lois ou leur administration créent des obstacles à la participation de certains groupes? Est-ce que l'utilisation d'autres critères ou d'autres démarches imposerait un fardeau trop lourd au système? Est-ce que la loi peut appuyer les choix que font les citoyens et les citoyennes et s'adapter au rythme auquel ils effectuent les différentes transitions que la vie comporte? Telles sont quelques-unes des questions dont traite le document.

Le document de discussion est offert par voie électronique à www.cdc.gc.ca ou en communiquant avec la Commission du droit.

Concours Roderick A. Macdonald 2002-2003

En 2002-2003, le thème du concours d'arts et de littérature à l'intention des élèves du secondaire était « Une question d'âge ». Quatorze élèves ont reçu un prix et douze autres, une mention honorable.

Langue anglaise

Littérature

Premier prix (500 \$)

Melissa Yakimyshyn
Lethbridge Collegiate Institute
Lethbridge (Alberta)
Journal

Deuxième prix (350 \$)

Annalisa Falco
St. Francis Xavier Secondary School
Mississauga (Ontario)
Dissertation : *Age Is Just A Number*

Troisième prix (200 \$)

Andrea Goodyer
Cole Harbour District High School
Cole Harbour (Nouvelle-Écosse)
Document de recherche :
Does Age Matter?

Arts

Premier prix (500 \$)

Alyssa Pallett et Raj Modi
Ancaster High School
Ancaster (Ontario)
Vidéo

Deuxième prix (350 \$)

Shusmita Sharma
Father Michael McGivney
Catholic Academy
Markham (Ontario)
Affiche

Troisième prix (200 \$)

Yu-Chi Kuo
Ancaster High School
Ancaster (Ontario)
Sculpture

Langue française

Littérature

Premier prix (500 \$)

Christine Carpentier
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron (Ontario)
Journal de réflexion

Deuxième prix (350 \$)

Alain Henry et Eric Miron
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron (Ontario)
Chanson : *Une émotion*

Troisième prix (200 \$)

Jacklyn Mantha
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron (Ontario)
Poème : *Ma meilleure amie*

Arts

Premier prix (500 \$)

Jillian Doucet
École secondaire de Par-en-Bas
Tusket (Nouvelle-Écosse)
Sculpture

Deuxième prix (350 \$)

Daphne Viau
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron (Ontario)
Affiche

Troisième prix (200 \$)

Aline Pelland
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron (Ontario)
Affiche

Au-delà de la conjugalité

Le rapport de la Commission du droit du Canada intitulé *Au-delà de la conjugalité : La reconnaissance et le soutien des rapports de nature personnelle entre adultes* continue de susciter beaucoup d'intérêt. Au printemps de 2004, la Commission du droit a été invitée à présenter le rapport à l'occasion d'une conférence sur le droit de la famille qui se déroulait en Afrique du Sud.

La commission sud-africaine de réforme du droit a récemment publié un document de discussion sur les unions libres qui s'inspire largement des travaux de la Commission du droit du Canada. Le rapport a été cité par un certain nombre de commissions et de tribunaux et différents documents de recherche produits au Canada et à l'étranger le passent en revue.

Qu'est-ce qu'un crime?

Qu'est-ce qu'un crime?

Un agent de police intercepte un automobiliste qui ne porte pas sa ceinture de sécurité. Le vérificateur d'une entreprise met en doute certaines pratiques comptables. Une enseignante amène ses élèves à discuter de mesures anti-taxage. Un homme encourage un ami à cesser de fumer. Des articles de journal mettent en garde contre l'incidence croissante de l'obésité chez les enfants.

Dans la société, d'innombrables exemples illustrent notre façon d'encourager et de récompenser certains types de comportement, tandis qu'on en rejette d'autres, allant même jusqu'à les criminaliser. Chaque jour, différentes personnes et différents groupes de la société s'efforcent de comprendre les comportements qu'ils considèrent comme nuisibles ou problématiques, voire criminels. Parfois, le comportement est suffisamment grave pour justifier une intervention formelle, comme le recours à une réglementation gouvernementale ou au droit pénal, alors qu'en d'autres occasions, il n'y a pas de réaction formelle. On peut décider plutôt de ne pas intervenir ou de résoudre un problème particulier au moyen de mécanismes informels. La façon dont nous comprenons et définissons divers comportements détermine en partie si nous les jugeons indésirables et si nous emploierons une ou plusieurs stratégies d'intervention par rapport à eux.

En mars 2003, la Commission du droit publiait un document de discussion intitulé *Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix*. Ce document avait pour but de susciter un débat sur un ensemble de stratégies pour faire face aux comportements indésirables, y compris la décision de recourir à une ou plusieurs stratégies, et les conséquences de nos décisions. Pourquoi qualifions-nous certains comportements de criminels? Pourquoi avons-nous recours au droit pénal pour contrer certains comportements et non pas d'autres? Le recours au droit pénal est-il toujours nécessaire? Est-ce toujours le mode d'intervention

« Au fil des ans, les universitaires et le gouvernement nous ont mis en garde contre les écueils d'une confiance excessive dans le droit pénal comme moyen de traiter des problèmes sociaux complexes. Dans bien des cas, nous pensons que les solutions qu'offre le droit pénal assureront notre protection et notre sécurité. Bien souvent, cependant, il y a un fossé entre ce qu'on attend du droit pénal et ce que la détermination du caractère criminel d'un comportement et la lutte contre ce comportement criminel peuvent accomplir. »

Sommaire, *Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix*

le plus efficace? Sinon, les autres types d'intervention, qu'ils soient publics ou privés, peuvent-ils nous satisfaire? Quels sont les dangers du recours à tel ou tel mode d'intervention?

Dans le but de poursuivre le travail accompli grâce au projet *Qu'est-ce qu'un crime?*, la Commission du droit du Canada a financé six études de cas multidisciplinaires dans le cadre desquelles on examinera les facteurs qui font partie de la définition de comportement indésirable ou criminel ainsi que les moyens et les techniques que l'on utilise afin d'aborder certains comportements. Les rapports suivants seront disponibles à l'automne 2004 :

- *La fraude médicale et la surfacturation* (Joan Brockman, École de criminologie, Simon Fraser University)
- *La fraude contre l'aide sociale* (Joe Hermer, Division des sciences sociales, University of Toronto at Scarborough, Janet Mosher, Osgoode Hall Law School, York University)
- *La confidentialité des renseignements* (Eric Ward)
- *Les jeux de hasard* (Colin S. Campbell, Département de criminologie, Douglas College, Gary J. Smith, G. Smith Consulting, Tim Hartnagel, Département de sociologie, University of Alberta)
- *L'exploitation des ressources par les Autochtones* (Lisa D. Weber, programme de droit des Autochtones, Faculté de droit, University of Alberta, Cora Weber-Pillwax, éducation des Premières Nations, Faculté de l'éducation, University of Alberta)
- *La civilité et l'ordre ou le désordre dans les quartiers urbains* (Frédéric Lemieux, École de criminologie, Université de Montréal)

« Quel est l'objectif du droit criminel dans la société canadienne contemporaine? Est-ce de protéger les droits des citoyens, d'assurer l'ordre ou la paix sociale, de protéger l'activité économique et les marchés, d'assurer une justice distributive? Je soutiens pour ma part que le droit criminel vise à protéger et à promouvoir la confiance sociale. J'estime que la notion de confiance renferme un idéal qui est à la fois suffisamment important sur le plan moral pour justifier d'en assurer la protection au moyen du droit criminel coercitif et adéquat, d'un point de vue descriptif, pour constituer l'élément unificateur de nos pratiques de droit criminel. »

Susan Dimock, Département de philosophie, York University

Programme Chercheur virtuel en résidence

Le Programme Chercheur virtuel en résidence est une initiative conjointe de la Commission du droit du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Visant à promouvoir la recherche multidisciplinaire sur la réforme du droit, il contribue au resserrement des liens entre les universitaires, la Commission du droit et les responsables de l'élaboration des politiques en apportant une aide à des personnes qui effectuent des recherches sociojuridiques innovatrices. Dans le cadre de cette initiative, la Commission du droit recrute des chercheurs pour des périodes de huit mois.

Cette année, la Commission a recruté deux chercheurs virtuels en résidence afin d'approfondir la recherche liée à son projet *Travailler, oui mais...*



Leah F. Vosko produit pour la Commission un rapport de recherche dans lequel elle examine les efforts qui sont déployés à l'échelle internationale pour remanier les systèmes de protection sociale et professionnelle dans le but d'améliorer la situation des travailleurs qui ne bénéficient pas d'une protection adéquate.



Michael Smith procède à une analyse quantitative de l'incidence et de la persistance de la vulnérabilité économique sur le marché canadien du travail.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Commission du droit invitera les intéressés à soumettre leur candidature dans le but de combler les trois postes de chercheurs virtuels en résidence afin de leur permettre de réaliser des travaux sur les sujets suivants :

- Qu'est-ce qu'un crime?
- La confidentialité des renseignements et le droit du consentement
- L'avenir de la réforme du droit

« À titre d'universitaire, le Programme Chercheur virtuel en résidence a été une expérience inoubliable. Ce programme m'a donné une nouvelle perspective relativement au rapport entre la recherche académique et la politique. En outre, le programme m'a fourni l'occasion de voir le processus de réforme du droit d'un angle nouveau. »

George Rigakos, Département de droit,
Carleton University, chercheur virtuel
en résidence, 2001–2002

Lauréats du concours Chercheur virtuel en résidence

2001–2002

George Rigakos,
Département de droit,
Carleton University

2002–2003

Julie Macfarlane,
Osgoode Hall Law School,
York University

William Bogart,
Faculté de droit,
University of Windsor

2003–2004

Leah F. Vosko,
Chaire de recherche du
Canada en économie politique
féministe, York University

Michael Smith,
Département de sociologie,
McGill University

2004–2005

John Borrows,
Faculté de droit,
University of Victoria

Stepan Wood,
Osgoode Hall Law School,
York University

Stephen Clarkson,
Faculté des sciences politiques,
University of Toronto

Consultations, réunions et conférences

Réforme électorale

3 avril 2003

Toronto

Présentation, Churchill Society for the Advancement of Parliamentary Democracy

26 avril 2003

Ottawa

Présentation à l'assemblée annuelle du Mouvement pour la représentation équitable au Canada

29 avril 2003

Edmonton

Consultation sur la réforme électorale, commanditée conjointement avec le Centre for Constitutional Studies

30 avril 2003

Calgary

Consultation sur la réforme électorale, commanditée conjointement avec la Canada West Foundation et la Sheldon M. Chumir Foundation for Ethics in Leadership

21 mai 2003

Vancouver

Voter Apathy: Is the System Broke?, forum organisé par le Conseil de l'unité canadienne, le Centre de recherche et d'information sur le Canada et le service des études permanentes de la University of British Columbia, et commandité conjointement par le Vancouver Sun et la Commission du droit

2 juin 2003

Ottawa

Assemblée annuelle de l'Association canadienne des ex-parlementaires

30 septembre 2003

Toronto

Ready, Set, Vote!, présenté par YouCAN!, forum pour les jeunes en partenariat avec la Commission du droit, le Toronto Youth Cabinet, la ville de Toronto et Élections Canada

31 octobre 2003

Ottawa

Women's Representation in the House of Commons: vox populix. Forum commandité conjointement par le Centre de recherche sur Femmes et politique de l'Université d'Ottawa et la Commission du droit

La gouvernance au-delà des frontières

30 avril au 2 mai 2003

Montréal

Panel au symposium international intitulé Équité, efficacité ou éthique? Les codes de conduite et la régulation sociale de l'entreprise mondialisée

3 juin 2003

Ottawa

Table ronde sur la biotechnologie et la gouvernance intitulée Connecting Biotech and Global Human Needs et organisée par l'Institut sur la gouvernance

19 et 20 septembre 2003

Toronto

Rencontre de la McMaster University et de la University of Toronto sur la mondialisation et l'autonomie

29 octobre 2003

Ottawa

Table ronde avec Ursula Wynhoven du Bureau du Pacte mondial des Nations Unies

30 octobre 2003

Ottawa

Table ronde intitulée La conscience sociale des entreprises : mythe ou réalité?

Traditions juridiques autochtones

23 et 24 avril 2003

Gatineau

Gouvernance, autonomie gouvernementale et pluralisme juridique

20 février 2004

Ottawa

Présentation, Red Ink in the Margins: Indigenous Law, Canadians and Current Legal Issues

27 et 28 février 2004

Banff

Atelier de l'Association du Barreau Autochtone sur la création des cours autochtones

13 mars 2004

Calgary

Présentation, conférence intitulée Residential School Legacy: Is Reconciliation Possible?

24 et 25 mars 2004

Halifax

Conférence sur les questions autochtones, en partenariat avec le ministère de la Justice du Canada

Justice participative

22 mai 2003

Québec

Présentation, Société de criminologie du Québec

1^{er} au 4 juin 2003

Vancouver

Pratiques exemplaires en matière de justice réparatrice: un point de vue international

22 et 23 juin 2003

Vienne

Rencontre du groupe d'experts des Nations Unies sur les normes en matière de justice réparatrice

17 novembre 2003

Ottawa

Lancement de la Semaine de la justice réparatrice

19 novembre 2003

Montréal

Présentation dans le cadre du festival international du film documentaire d'une réalisation intitulée Médiation de quartier : deux expériences citoyennes

19 novembre 2003

Laval

Prix de la Justice réparatrice 2003

20 novembre 2003

Laval

Dialogue sur la Justice réparatrice

21 novembre 2003

Winnipeg

Lancement du programme Négocier la justice en toute sécurité

25 février 2004

Ottawa

Journée de réflexion sur les méthodes alternatives de résolution de conflit avec les Autochtones, avec le ministère de la Justice du Canada

20 au 23 mars 2004

Montréal

Conférence de l'Association du Barreau Autochtone intitulée Hate and Racism – Seeking Solutions

Sécurité

27 au 30 juillet 2003

Washington

Conférence sur la politique nationale et l'évaluation par la National Institute of Justice

28 au 31 octobre 2003

San Antonio

Conférence annuelle de l'International Association of Security and Investigative Regulators

25 au 28 mars 2004

Montréal

7^e Conférence nationale du « Metropolis »

Capitaliser le savoir

12 au 14 mai 2003

Fredericton

Présentation, Canadian Conference on Personal Property Security Law

10 au 14 août 2003

Fredericton

Présentation, conférence annuelle, La conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

17 et 18 octobre 2003

Toronto

Présentation, 33^e atelier annuel sur le droit commercial et le droit de la consommation, Faculté de droit, University of Toronto

22 octobre 2003

Ottawa

Réunion sur les sûretés en matière de propriété intellectuelle, ministère de la Justice du Canada

Janvier et février 2004

Consultations avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, Industrie Canada et la Chambre de commerce du Canada

4 février 2004

Calgary

Présentation au sujet de Capitaliser le savoir et de la *Loi sur les banques*

Travail

17 juin 2003

Ottawa

Table ronde sur les travailleurs vulnérables sur le marché du travail au Canada, organisée conjointement par la Commission du droit et les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

21 août 2003

Ottawa

Atelier et consultation sur les jeunes travailleurs au Summer Law Institute du réseau ontarien d'éducation juridique

7 janvier 2004

Ottawa

Table ronde des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques sur les travailleurs vulnérables

11 mars 2004

Vancouver

Conférence publique intitulée Precarious Work: Time, Place and Social Relations, commanditée conjointement avec les City Programs, Simon Fraser University

Une question d'âge

4 septembre 2003

Ottawa

Atelier d'experts sur l'Équité intergénérationnelle des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

7 novembre 2003

Toronto

Table ronde sur l'Équité intergénérationnelle des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

13 au 16 novembre 2003

Edmonton

Atelier et consultation sur Une question d'âge à la Quatrième conférence internationale sur la pacification et la résolution de conflit de YouCAN!

3 février 2004

Ottawa

L'âge est-il un concept suranné?, Conférence Marlene Cano, Faculté de droit, Université d'Ottawa

25 février 2004

Ottawa

Une société pour tous les âges, lancement du document de discussion, forum public et discussion entre experts

Qu'est-ce qu'un crime?

1^{er} juin 2003

Halifax

Présentation, congrès des sciences humaines et sociales

17 août 2003

Montréal

Conférence de l'Association du Barreau canadien

3 octobre 2003

Ottawa

Table ronde sur la recherche d'études de cas intitulée Qu'est-ce qu'un crime?

5 et 6 novembre 2003

St. Catharines

Conférence sur le crime au Canada

5 au 8 novembre 2003

Vancouver

29^e congrès canadien sur la justice criminelle intitulé Hope Beyond the Hurt

19 au 22 novembre 2003

Denver

Conférence de la American Society of Criminology

29 mars 2004

Ottawa

Présentation de M. Matt Matravers, University of York, York, Royaume-Uni, commanditée conjointement par la Commission du droit et le Département de criminologie, Université d'Ottawa

Personnel et Conseil consultatif

Personnel de la Commission

Stéphane Bachand
Chantal Bisson
Steven Bittle
Bruno Bonneville
Gérald Brazeau
Dennis Cooley
Mervat Endrawis
Elysa Esnault
Jocelyne Geoffroy
Karen Jensen
Daniel Lanouette
Danielle Mathurin
Lorraine Pelot
Suzanne Schryer-Belair
Raye Ann Simpson
Patricia Steele
Maryse St-Pierre
Lise Traversy
Nathalie Vautour

Étudiants et Étudiantes

Julie Afelskie
Jonathan Blouin
Pamela Boisvert
Genevieve Chiu
Carmen Choi
Nirmala Devi-Singh
Carolyne Kruk
Kathy Mah
Eric Malo
Drew Mildon
Stephanie Pyne
Jennifer Schmidt
Nicole Spencer

Conseil consultatif

Sanjeev Anand
(mai 2003 à mai 2006)

Darin Barney
(octobre 2000 à novembre 2005)

Georges Berberi
(mai 2003 à mai 2006)

Marie Andrée Bertrand
(mai 2003 à mai 2006)

June Callwood
(octobre 2000 à novembre 2005)

Geneviève Cartier
(mai 2003 à mai 2006)

Paul-André Comeau
(mai 2003 à mai 2006)

Ervan Cronk
(octobre 2002 à novembre 2005)

Janet Dench
(octobre 2000 à novembre 2005)

Irène d'Entremont
(octobre 2000 à novembre 2005)

Wilma Derksen
(octobre 2000 à novembre 2005)

Jean Dragon
(mai 2003 à mai 2006)

Leena Ević-Twerdin
(octobre 2000 à novembre 2005)

Dave Farthing
(octobre 2000 à novembre 2005)

Jean-Pierre Gariépy
(octobre 2000 à novembre 2005)

F. Kenneth Hatt
(mai 2003 à mai 2006)

Mavis Henry
(octobre 2000 à novembre 2005)

Peggy J. Johnson
(mai 2003 à mai 2006)

Heather MacFadgen
(mai 2003 à mai 2006)

Alan Reynolds
(novembre 2000 à novembre 2005)

Jeff Willbond
(septembre 2003 à novembre 2006)

Rapport de la gestion

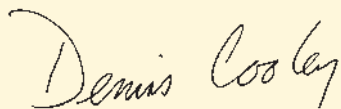
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Commission du droit du Canada.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, le cas échéant. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets, car certains actifs, obligations et dépenses ne sont consignés, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient aussi être consultés en se référant aux conventions comptables décrites dans les notes.

La direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs ministériels et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements et conformément aux politiques et exigences législatives de la Commission.

Les transactions et les états financiers de la Commission n'ont pas été vérifiés.



Dennis Cooley
Directeur exécutif

le 11 juin 2004



Denis Pelchat
Agent financier supérieur à temps plein

le 11 juin 2004

État de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars

2004

2003

(en dollars)

Actifs

Actifs financiers

Comptes à recevoir		
Autres ministères	7 896	78 613
Entités externes	0	3 297
Avances	1 000	1 000
Total des actifs financiers	8 896	82 910

Actifs non financiers

Immobilisations (note 5)	271 058	0
--------------------------	---------	---

Total de l'actif

279 954 82 910

Passifs

Comptes à payer et frais courus	359 843	540 722
Provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées	84 900	92 200

Total du passif

444 743 632 922

Actif net

Actif net, début de l'exercice	(550 012)	(389 117)
Coût des opérations	(3 476 623)	(3 182 008)
Encaissement net provenant du gouvernement	3 698 046	2 893 113
Services reçus gratuitement (note 6)	163 800	128 000

Total de l'actif net

(164 789) (550 012)

Total du passif et de l'actif net

279 954 82 910

Engagements (note 7)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des résultats (non vérifié)

pour l'exercice se terminant le 31 mars

2004

2003

(en dollars)

Dépenses

Salaires et avantages sociaux	1 445 893	1 335 697
Services professionnels et spéciaux	1 051 816	935 402
Information	452 307	319 237
Déplacements	173 675	209 563
Location	160 859	137 046
Communication	61 346	59 959
Amortissement des immobilisations	33 882	0
Vacances et surtemps cumulés	32 807	4 553
Réparations	24 035	36 986
Approvisionnement, fournitures et services publics	20 951	39 961
Dépenses d'équipement	18 769	103 552
Divers	283	52
Coût des opérations	3 476 623	3 182 008

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)

pour l'exercice se terminant le 31 mars

2004

2003

(en dollars)

Activités d'exploitation

Coût des opérations	(3 476 623)	(3 182 008)
<i>Éléments sans effet sur l'encaisse inclus dans le coût des opérations</i>		
Amortissement des immobilisations	33 882	0
Services reçus gratuitement	163 800	128 000
<i>Rajustements provenant de l'État de la situation financière</i>		
Variation de l'actif financier	74 014	(33 023)
Variation du passif	(188 179)	193 918
Besoins de trésorerie pour les activités d'exploitation	(3 393 106)	(2 893 113)

Activités d'investissement en immobilisations

<i>Immobilisations</i>		
Acquisitions	(304 940)	0
Besoins de trésorerie pour les activités d'investissement en immobilisations	(304 940)	0
Encaissement net provenant du gouvernement	(3 698 046)	(2 893 113)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

1. Autorisations et objectifs

La Commission du droit du Canada tire son mandat de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui est entrée en vigueur en 1997. Les dépenses de la Commission sont financées au moyen d'un crédit parlementaire annuel.

Le mandat de la Commission du droit du Canada est d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin d'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. La source principale de ces principes comptables réside dans les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). À ces principes s'ajoutent les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les situations non décrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que l'introduction de la comptabilité d'exercice à l'échelle de la Commission est un processus évolutif et que l'on ne présente pas à l'heure actuelle l'intégralité de l'actif, du passif et des dépenses à l'échelle de la Commission. Vus sous cet angle, les états financiers ne sont pas nécessairement complets. Tous les éléments d'actif, de passif et de dépenses sont consolidés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les notes afférentes présentent plus de détails et devraient être lues attentivement.

Les principales conventions comptables comprennent :

(a) Crédits parlementaires

La Commission est financée par le biais de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis à la Commission ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus dans les principes comptables généralement reconnus, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. La note 8 présente de l'information sur la source et l'utilisation des crédits.

(b) Encaissement net provenant du gouvernement

Tous les ministères, les organismes et les établissements publics ont le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds des ministères sont payées à même le Trésor. L'encaissement net provenant du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre ministères et agences.

(c) Charges

Les charges sont consignées dans l'exercice où surviennent les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :

- Les indemnités de départ des employés sont portées aux charges de la Commission à mesure qu'elles sont versées. Aucune somme estimative n'est constatée à l'échelle de la Commission. La comptabilisation de ces avantages a lieu dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux dépenses dans l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert.
- Les cotisations aux régimes de retraite sont constatées dans l'exercice où ces cotisations sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres de la Commission mais sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes sont inscrits à titre de charges d'exploitation à leur coût estimatif et un montant correspondant est porté directement au crédit de l'actif net.

(d) Comptes à recevoir

Les comptes à recevoir sont consignés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les comptes à recevoir dont le recouvrement est incertain.

(e) Immobilisations

Les améliorations locatives dont le coût initial est supérieur à 5 000 \$ sont comptabilisées selon leur coût d'achat et sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée restante du bail. L'amortissement des immobilisations débute le mois suivant leur mise en service.

(f) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. Incertitude de l'évaluation

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges consignés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les frais courus, la provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées et l'amortissement des immobilisations sont les éléments les plus importants pour lesquels on a eu recours à des estimations.

4. Opérations entre entités apparentées

La Commission est une propriété commune du gouvernement du Canada, comme tous les autres ministères et les sociétés d'État. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles s'appliquant à tous les particuliers et à toutes les entreprises, sauf que certains services sont offerts gratuitement (note 6).

5. Immobilisations et amortissement cumulé

Immobilisations

	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations/rajustements	Solde à la fin de l'exercice
(en dollars)				
Améliorations locatives	0	304 940	0	304 940
	0	304 940	0	304 940

Amortissement cumulé

	Solde au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice en cours	Aliénations/rajustements	Solde à la fin de l'exercice
(en dollars)				
Améliorations locatives	0	33 882	0	33 882
	0	33 882	0	33 882
Valeur comptable nette	0	271 058	0	271 058

6. Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Commission a bénéficié de services qui ont été obtenus sans frais auprès d'autres ministères et organismes fédéraux. Ces montants sont reflétés en tant que charges de fonctionnement dans l'État des résultats.

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	80 900	67 600
Contributions couvrant les quotes-parts de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	82 900	60 400
	163 800	128 000

7. Engagements

La Commission a conclu des contrats de location pour lesquels elle s'engage à effectuer des paiements futurs lorsque les services seront rendus. Les engagements des exercices futurs s'établissent comme suit:

(en dollars)	
2004–2005	89 600
2005–2006	89 600
2006–2007	59 100

8. Crédits parlementaires

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Dépenses de fonctionnement – Crédit 35	2 943 000	2 915 000
Budget supplémentaire – Crédit 35a	0	47 896
Budget supplémentaire – Crédit 35b	543 804	0
Virement du CT – Crédit 10	11 100	0
Virement du CT – Crédit 15	23 000	36 000
	3 520 904	2 998 896
Annulés	112 260	92 487
	3 408 644	2 906 409
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	204 262	215 233
Utilisation des crédits	3 612 906	3 121 642

9. Rapprochement entre le coût des opérations et l'utilisation des crédits parlementaires

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Coût des opérations	3 476 623	3 182 008
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les résultats nets mais sans incidence sur les crédits</i>		
Services reçus gratuitement	(163 800)	(128 000)
Redressements des dépenses de l'exercice antérieur	21 725	62 934
Variation de la provision pour vacances et surtemps cumulés	7 300	4 700
Amortissement	(33 882)	0
	(168 657)	(60 366)
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les résultats net mais sans incidence sur les crédits</i>		
Acquisitions d'immobilisations	304 940	0
Utilisation des crédits	3 612 906	3 121 642